



Annexe 8 : Cahier des charges

Maillots de Football Australien

Union Nationale Sportive Léo Lagrange

150 rue des Poissonniers
75883 PARIS Cedex 18
Tel : (33) 01 53 09 00 22
Fax : (33) 01 56 55 51 82
Mail : union.sportive@leolagrange.org

Comité National de Football Australien

Président : Thomas Urban

Commission Médicale

Médecin Fédéral : Jean-Louis Llouquet

Les associations affiliées, participant aux compétitions encadrées par le Comité National de Football Australien, sont libres du design de leur maillot domicile et extérieur, dans la mesure où ceux-ci respectent les règles suivantes :

1. Vignette UNSLL/CNFA :



La vignette permettant d'identifier à la fois le Comité National de Football Australien et l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange doit être placée à hauteur du cœur sur le côté droit. Elle doit mesurer 10 cm de longueur par 5 cm de largeur.

Celle-ci n'apparaît pas sur les maillots nationaux.

Voir le schéma ci-après pour la position exact sur le maillot.

2. Logo club :

Le logo du club doit être placé à hauteur du cœur sur le côté gauche. Il doit être centré par rapport à l'axe de la vignette CNFA/UNSLL. Il ne peut en aucun cas avoir une surface supérieure à 50 cm².

Voir le schéma ci-après pour la position exact sur le maillot.

3. Logo UNSLL short :



Le logo de l'UNSLL doit apparaître seul sur la face de la jambe gauche du short. Il ne peut pas être associé à un autre logo (club, CNFA, sponsor...). Il doit respecter la chartre graphique de l'UNSLL. Il doit mesurer 12,5 cm de longueur par 6,15 cm de largeur.

Voir le schéma ci-après pour la position exact sur le maillot.

4. Le numéro :

La police d'écriture est *Swiss921 BT* (disponible auprès du CNFA). Cependant, les clubs restent libres de choisir celle qui leur convient. Nous préconisons malgré tout de choisir des polices lisibles et suggérons : Arial, Times New Roman, Helvetica...

Il doit être centré dans la largeur et ne doit apparaître que sur le dos du maillot. Il doit mesurer 22,5 cm de hauteur, ne pas dépasser 24,4 cm de largeur (en cas de numéro à deux chiffres), et l'épaisseur des chiffres doit être de 3 cm minimum.

En cas de rayures dans le design du maillot, le numéro devra être inscrit dans un rectangle blanc de 26,5 x 28,4 cm.

La couleur des numéros est libre, mais doit être unie. Les numéros devant être le plus visible possible, la couleur choisie ne doit pas être dans des nuances trop proche de celle(s) du dos du maillot, mais doit être contrasté nettement.

Les numéros doivent être compris entre 1 et 99.

5. Col :

Chaque club est libre de choisir le col du maillot qui lui convient. Il est cependant préférable que celui-ci soit en V.

6. Manches :

Les maillots par défaut sont sans manche, mais il est malgré tout possible de fabriquer des maillots avec des manches longues (jusqu'au poignet). Par contre elles ne peuvent pas être plus courtes.

7. Chaussettes :

Le design des chaussettes est libre.

8. Nom du joueur

Traditionnellement, le nom d'un joueur ne figure pas sur un maillot de football australien. Cependant, le règlement n'interdit pas de l'apposer.

Dans ce cas, le nom sera centré entre le col et le numéro du joueur (dans le dos du maillot) d'une part, et entre les épaules d'autre part. La police et la couleur sont libres.

9. Sponsors

Le nombre de sponsor sur un maillot (ou short) est libre, mais les règles suivantes sur le positionnement doivent être respectées :

- Un sponsor doit être placé à plus de 8 cm de la vignette UNSLL/CNFA et du logo club.
- Un sponsor doit être placé à plus de 4 cm en dessous du numéro ou du carré qui encadre le numéro.
- Aucun sponsor ne peut être présent sur la face de la jambe gauche du short.
- Aucun sponsor ne peut être présent dans la partie supérieure à la ligne constituée par la vignette UNSLL/CNFA et Logo club, sur la face du maillot.

10. Equipementier

L'équipementier (ou fabricant du maillot) peut apposer son nom :

- Au centre à ras du col du maillot, ou
- En bas à gauche sur la face du maillot, ou
- Sur les deux flancs du short, ou
- Sur la face de la jambe droite du short.

Il peut choisir jusqu'à 3 emplacements parmi les 4 cités précédemment.

Chaque logo/nom ne peut pas dépasser 16 cm².

